

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DGRI 50 - DPE Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association EAST pour son projet de gestion des déchets ménagers à Antsirabé (Madagascar).

M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUEL, M. Mao PÉNINOU, Mme Antoinette GUHL,
rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association EAST pour son projet dans la ville d'Antsirabé (Madagascar) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission, Madame Célia BLAUEL, Monsieur Mao PÉNINOU, au nom de la 3e Commission, et Madame Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association EAST.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 150.000 euros est attribuée à l'association EAST pour son projet à Antsirabe (Madagascar).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la Mission 460, Chapitre 65, Nature 6574, Rubrique 812 de la section fonctionnement du Budget général de la Ville de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO